

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**OFFICIEL 66 N°14 DU 14/11/25
SAISON 2025/2026**



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

**secretariat@pyrenees-
orientales.fff.fr
http://pyrenees-
orientales.fff.fr**

**L'OFFICIEL 66
Saison 2025/2026**

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi
09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à
12h–14h à 17h.

**N° et mail de l'astreinte des élus
le week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00**

06 10 84 48 53

**secretaire.general@pyrenees-
orientales.fff.fr**

**L'OFFICIEL 66 N°14 DU 14/11/25
SAISON 2025/2026**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur plénier

REUNION PLENIERE DU 10/11/25 PV N°3

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Vice-Président : Hassan ACHLOUJ

Vice-Président : Vincent GRISORIO

Vice-Président : Gérard ANCEL

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI (excusé)

Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

Membres présents : Jean-Luc GARCIA, Vincent GRISORIO, Philippe MARCO-GREGORI, Roger MARTIN, Nelson MARTINS, José PICHENEY, Didier ROMERO.

Excusés : Benjamin GEORGEL, Miguel GONZALEZ, Marc PAULY,

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente à l'unanimité (du 29/09/25 PV N°2), le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

FFF : du 07/11/25, concernant le déploiement du plan d'engagement sociétal de la FFF. Pris note.

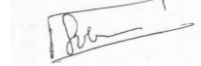
AG DU DISTRICT DU 08/12/25

▪ Le Comité Directeur valide le bilan financier et le compte de résultat – exercice clos au 30 juin 2025 - à l'unanimité.

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 12/11/25 – PV N°12

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Katya GOZZO, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Miguel GONZALEZ

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

TIRAGE 1/8^{EME} DE CHALLENGE BAZATAQUI

- Tirage effectué par Louis NIFOSI

1/8^{ème} : 07/12/25

8 matches : les 10 qualifiés du 1^{er} tour + les 6 exempts (16 équipes) = 8 qualifiés

SALEILLES OC	RF CANOHES TOULOUGES
FC BARCARES MEDITERRANEE	FC BAGES VILLENEUVE
ASC ST NAZAIRE	FC BECE VALLEE AGLY
ASJ BAS VERNET	FC LE BOULOU SJCP
ENT. FOURQUES TROUILLAS	ATAC OC
PERPIGNAN AC	AS PRADES
US BOMPAS	FC ILLE NEFIACH
CABESTANY OC	FC THUIR

CORRESPONDANCE

AS BAGES VILLENEUVE : du 10/11/25, informant que ses installations sportives ne seront pas disponibles le 23/11 pour inverser le match D2 BAHO PEZILLA / BAGES VILLENEUVE. Compte tenu que les installations du club de BAHO PEZILLA sont également indisponibles, cette rencontre est remise au 21/12/25.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MATCHES REMIS DU 09/11/25 A REDATER

- D2 du 09/11 CERET / BAHO PEZILLA
- D1 du 09/11 THUIR / LE SOLER
- D3 du 09/11 THUIR 2 / BOMPAS
- CR du 16/11 THUIR / OCP (OCP a un match R3 de rattrapage le 16/11).

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 32EMES DE COUPE D'OCCITANIE

► Equipes qualifiées pour les 32èmes de Coupe d'Occitanie Séniors :

- FC CLAIRA ST LAURENT
- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE

JEUNES

TIRAGE COUPES D'OCCITANIE JEUNES

- Tirages effectués par Louis NIFOSI

Coupe d'Occitanie U17 3^{ème} tour du 07/12/25

LES PHOENIX CATALANS	ENT. VALLESPIR ASPRES
SP PERPIGNAN NORD	CANET RFC
FC THUIR	FC ELNE

Coupe d'Occitanie U15 3^{ème} tour du 07/12/25

SP PERPIGNAN NORD	CANET RFC
LES PHOENIX CATALANS	ELNE FC
FC CLAIRA ST LAURENT	FC ALBERES ARGELES

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CORRESPONDANCE

FC ALBERES ARGELES : du 10/11/25, concernant 1 point de défi sur le match U13 Elite du 04/10 ARGELES / CABESTANY. La Commission rappelle sa réponse notifiée lors de sa réunion du 14/10/25 PV 8 OFFICIEL 66 N°10. Beaucoup trop de FMI U12 / U13 (depuis les premières journées) reviennent sans mention des défis réalisés par les équipes en présence. Ces défis sont obligatoires et doivent impérativement être renseignés sur la FMI. Le résultat du défi (mention du vainqueur) doit apparaître sur la FMI dans la rubrique «OBSERVATIONS D'APRES MATCH». C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes. Les mails tardifs pour demander à ajouter des points de défis ne sont plus acceptés.

ENGAGEMENT 2^{EME} PHASE

FC LE BOULOU SJCP : courriel du 07/11/25, demandant l'engagement d'une équipe U13 II en 2^{ème} phase, composée uniquement de joueuses U13F. Pris note.

Les clubs peuvent d'ores et déjà envoyer leur demande d'engagement(s) supplémentaire(s) pour la 2^{ème} phase et ce, jusqu'au mardi 16/12/25 dernier délai.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football Féminin

REUNION DU 12/11/25 – PV N°10

Présents : François BARZIC (en visio), Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Katya GOZZO

Excusée : Emmanuelle SIMON BAIG

Clubs présents : FC F ST FELIU, FC POLLESTRES, FC BAHO PEZILLA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8

- ¼ de Coupe du Roussillon Féminines à 8 tour du **30/11/25**.
- 8 clubs : 4 matches
- Les 4 exempts du 1er tour + les 4 qualifiés du tour 1

RF CANOHES TOULOUGES	FC POLLESTRES
FC ST CYPRIEN	FC BAHO PEZILLA
FC FEMININ ST FELIU D'AVALL	FC BAGES VILLENEUVE
FC DES ASPRES	OL DU HAUT VALLESPER

3^{ème} tour le 11/01/26 (1/2)

4 clubs : 2 matches = 2 équipes qualifiées pour la finale

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U15F

- 1^{er} tour de la Coupe du Roussillon U15F du **30/11/25**.
- 4 clubs : 2 matches + 2 exempts

CANET RFC	AS PRADES
RF CANOHES TOULOUGES	CABESTANY OC

2 EXEMPTS : FC POLLESTRES – RC PERPIGNAN MEDITERRANEE

2^{ème} tour le 15/03/26

4 clubs : 2 matches = 2 équipes qualifiées pour la finale

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CORRESPONDANCE

ASC ST NAZAIRE : du 11/11/25, informant que le club ne peut pas jouer le match de rattrapage Féminines à 8 ST NAZAIRE / ST FELIU remis au 19/11/25 sur ses installations sportives (non autorisées pour le nocturne). Les 2 clubs pouvaient s'entendre pour jouer le mardi 11/11/25. Compte tenu qu'il a des journées de championnat les **16/11 – 23/11 – 07/12** et que le **14/12/25 est la fin de la 1^{ère} phase (aucun match de peut se jouer après la 1^{ère} phase)**, le **30/11** étant réservé au 2^{ème} tour de Coupe du Roussillon Féminines à 8, le club doit trouver un terrain de repli homologué pour le nocturne et jouer la rencontre en semaine avant la fin du championnat (le 14/12/25)

CHALLENGES FUTSAL

Challenge U17F Futsal (mini-championnat)

Matches aller

1^{ère} journée le dimanche 30/11/25

2^{ème} journée le dimanche 07/12/25

3^{ème} journée le dimanche 14/12/25

Matches retour

4^{ème} journée le dimanche 01/02/26

5^{ème} journée le dimanche 08/02/26

6^{ème} journée le dimanche 15/02/26

Equipes : ASC ST NAZAIRE, CABESTANY OC, AS PRADES et FC CERE

Le calendrier est en ligne sur le site du district.

Challenge U15F Futsal (sur inscription gratuite)

Le dimanche 18/01/26

Challenge U13F Futsal (sur inscription gratuite)

Le dimanche 08/03/26

Challenge SENIORS F Futsal (sur inscription gratuite)

Le dimanche 04/01/26

Les documents d'engagements
seront envoyés cette fin
de semaine

PLATEAU DE NOEL

- Le 20/12/25 (lieu à confirmer)

La coordonnatrice,
Annick COUEFFEC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 12/11/25 PV N°7

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

Présent : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI, Pierre-Luc SICARD, Didier ROMERO

Excusé : Gérard PEREZ

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Situation financière de L'OC PERPIGNAN

Vu :

- Le solde général du compte de l'OC PERPIGNAN

- Le courriel de relance avec accusé de réception adressé le 06/11/2025 par le Service Comptabilité concernant sa situation débitrice envers le District de Football des Pyrénées-Orientales.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux demande au Président de l'OC PERPIGNAN de régulariser la situation financière du club avant le **mardi 18 NOVEMBRE 2025**.

▪ Considérant qu'à défaut, la Commission des Règlements & Contentieux sera dans l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 54 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District des P-O, à savoir :

Article 54 – Les Clubs sont tenus de consulter régulièrement la situation de leur compte sur FOOTCLUBS et sur boîte e-mail officielle chaque fin de mois. Les sanctions prévues à l'Article 200 des Règlements Généraux de la FFF sont applicables, si le club n'a pas régularisé sa situation financière dans les 10 jours à compter de la date à laquelle son compte est débiteur. Les sanctions liées à la situation financière des Clubs sont des sanctions administratives, elles sont prises en premier ressort par la Commission Départementale des REGLEMENTS & CONTENTIEUX et sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus. Les pénalités sont appliquées comme suit : - En cas de rejet d'un prélèvement, le club fautif sera pénalisé d'une amende de 25€

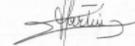
- Après un 2ème rejet, l'équipe 1ère dudit club sera pénalisée d'un retrait de 2 points à son classement et ce, par semaine d'infraction.

- A défaut de régularisation au terme de la 4ème semaine écoulée, l'équipe concernée sera mise hors compétition et rétrogradée en division inférieure la saison suivante.

Le Président
Roger MARTIN



La Secrétaire de séance
Marie-France MARTIN



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDES DU FOOT ANIMATION

JOURNEE DU 08/11/25 PV N°4

Ces décisions sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'articles 190 des RG de la FFF.

Feuilles de match non parvenues après 1 rappel

- AMENDE : 50€

U9 POULE B : FC CERET
U9 POULE E : ACADEMIE SP ST ESTEVE
U10 A : FC BAGES VILLENEUVE
U10 B : OCP
U10 B : RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE
U10 C : CABESTANY OC
U11 D : FC THUIR
U11 G : FC NEFIACH
U11 H : AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE

